



LES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Pour toute nouvelle construction publique ou privée, un raccordement au réseau électrique est nécessaire. Si celui-ci est présent en limite de parcelle, un simple branchement est effectué. Si le réseau est à distance ou de capacité insuffisante, le SIEL-Territoire d'énergie Loire assure les travaux liés au raccordement pour les communes rurales de la Loire. Ces opérations d'extension ou de renforcement sont confiées par le syndicat à des entreprises spécialisées.

Un raccordement au réseau public de distribution d'électricité peut se présenter sous différentes configurations en fonction des équipements existants et des futurs besoins du bâtiment à raccorder.

UN SIMPLE BRANCHEMENT

Il s'agit de raccorder le bâtiment au réseau public d'électricité présent à proximité de la parcelle à desservir (quelques mètres).

UNE EXTENSION ET UN BRANCHEMENT

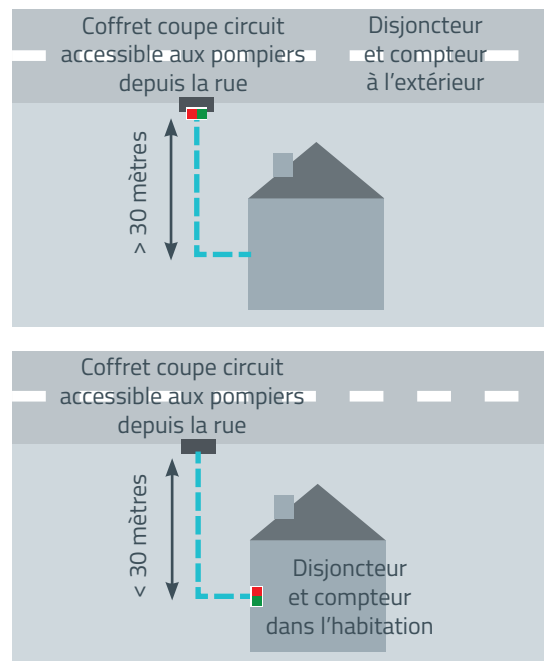
L'extension de réseau est nécessaire lorsque le réseau public d'électricité n'arrive pas en limite de propriété.

UN RENFORCEMENT, UNE EXTENSION ET UN BRANCHEMENT

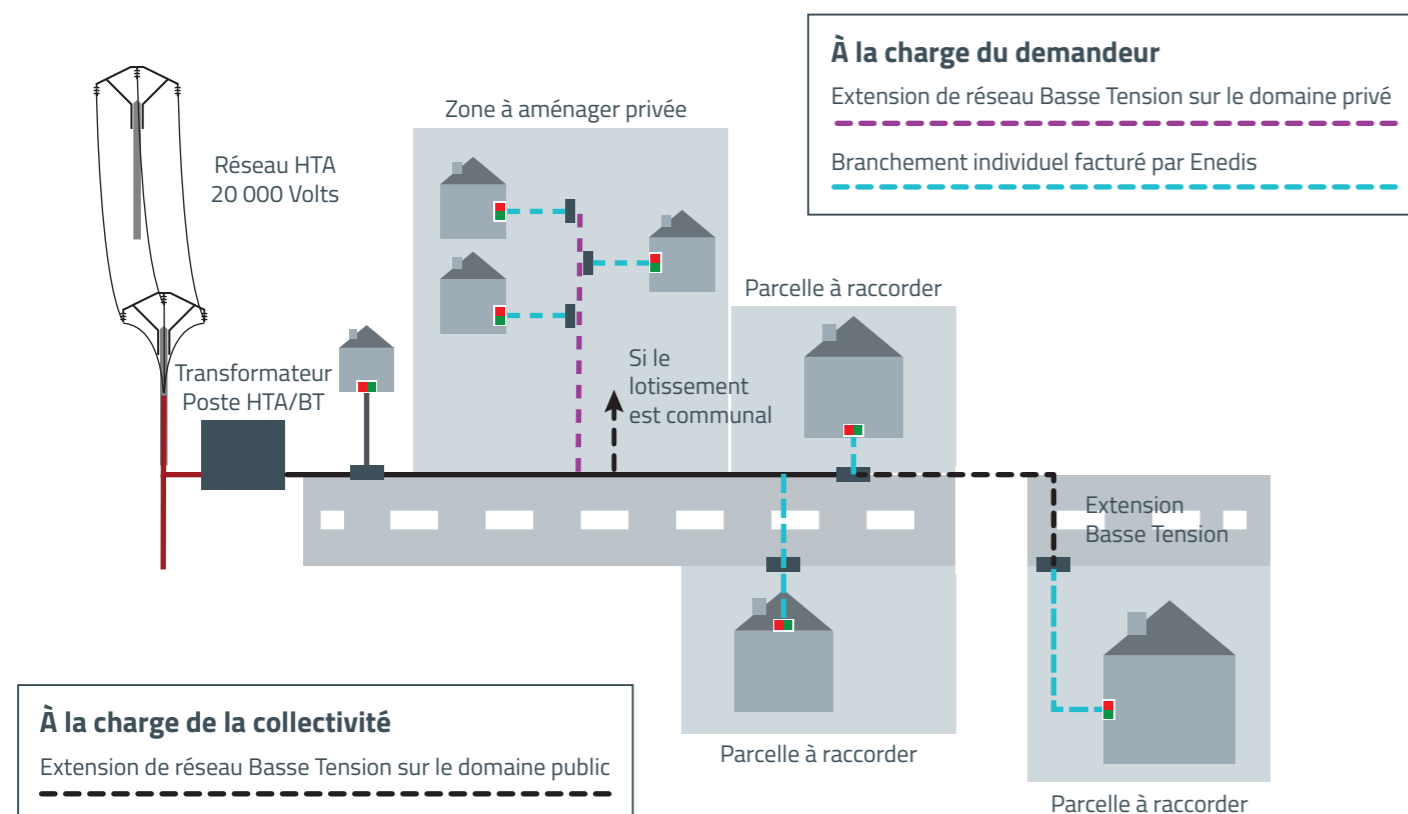
Lorsque le réseau est de capacité insuffisante pour alimenter un ou plusieurs bâtiments, un renforcement est nécessaire ; c'est-à-dire une augmentation de la section du câble électrique et parfois une création d'un nouveau poste de transformation.

UN RENFORCEMENT ET UN BRANCHEMENT

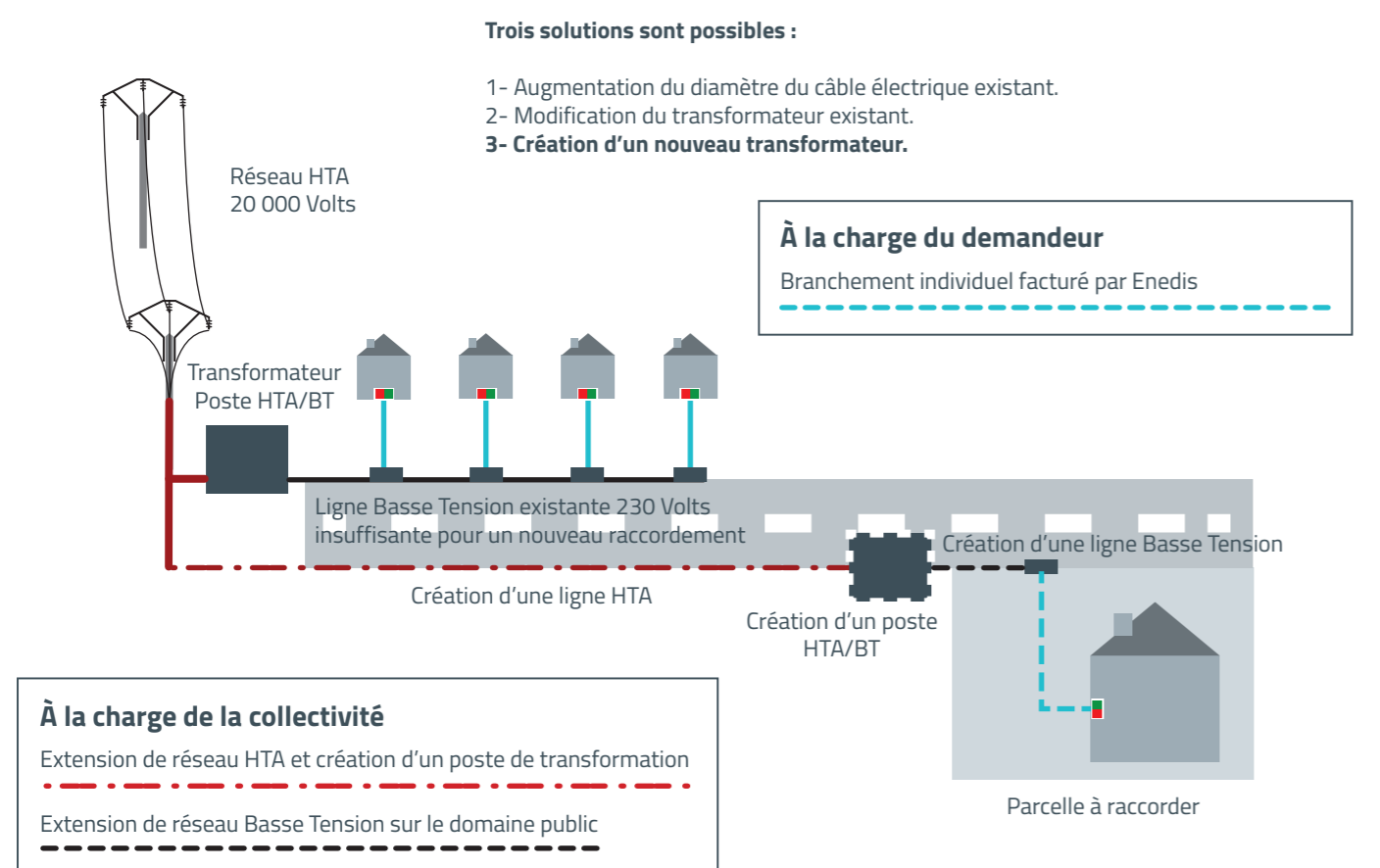
Les deux types de branchements simples



LE RÉSEAU BASSE TENSION (230 VOLTS) EXISTANT EST DE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR LE NOUVEAU RACCORDEMENT



LE RÉSEAU BASSE TENSION (230 VOLTS) EXISTANT N'EST PAS DE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR LE NOUVEAU RACCORDEMENT



LES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LA LOIRE

Le SIEL-TE assure les raccordements électriques pour les communes rurales du département. Le syndicat répond dans ce cadre aux demandes d'extensions et de renforcements de réseaux nécessaires aux raccordements de projets publics et privés.

Le SIEL-TE réalise les raccordements au réseau électrique pour les bâtiments ou les zones d'activités communales ou intercommunales ainsi que les lotissements communaux depuis de nombreuses années.

Dans le même temps, le SIEL-TE met en place les autres réseaux secs nécessaires à l'opération (par exemple : réseau télécommunication, éclairage public, ...) et l'éventuel renforcement de réseau.

Raccordement pour tous

Le SIEL-TE réalise également les extensions de réseau pour alimenter les parcelles ou les biens privés. Les extensions de réseau ainsi que les renforcements liés aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration préalable...) sont à la charge des communes.

Celles-ci ont donc confié au SIEL-TE cette mission afin de mener une réflexion globale d'aménagement du territoire et d'anticiper les investissements liés aux raccordements électriques.

Concrètement, le SIEL-TE répond aux autorisations d'urbanisme déposées par les pétitionnaires* auprès de leur commune (2 500 par an).

Le SIEL-TE réalise ainsi, sur la base d'une visite de terrain, une proposition technique et financière. La commune peut également privilégier la réalisation de l'extension en souterrain, y compris pour les autres réseaux (télécom, éclairage public...).

Souvent un simple branchement

Dans la plupart des cas, les demandes de raccordement se soldent par un simple branchement au réseau existant assuré par Enedis et payé par le propriétaire.

Environ 10% des demandes nécessitent une extension du réseau et 4% un renforcement de réseau assurés par le SIEL-TE.



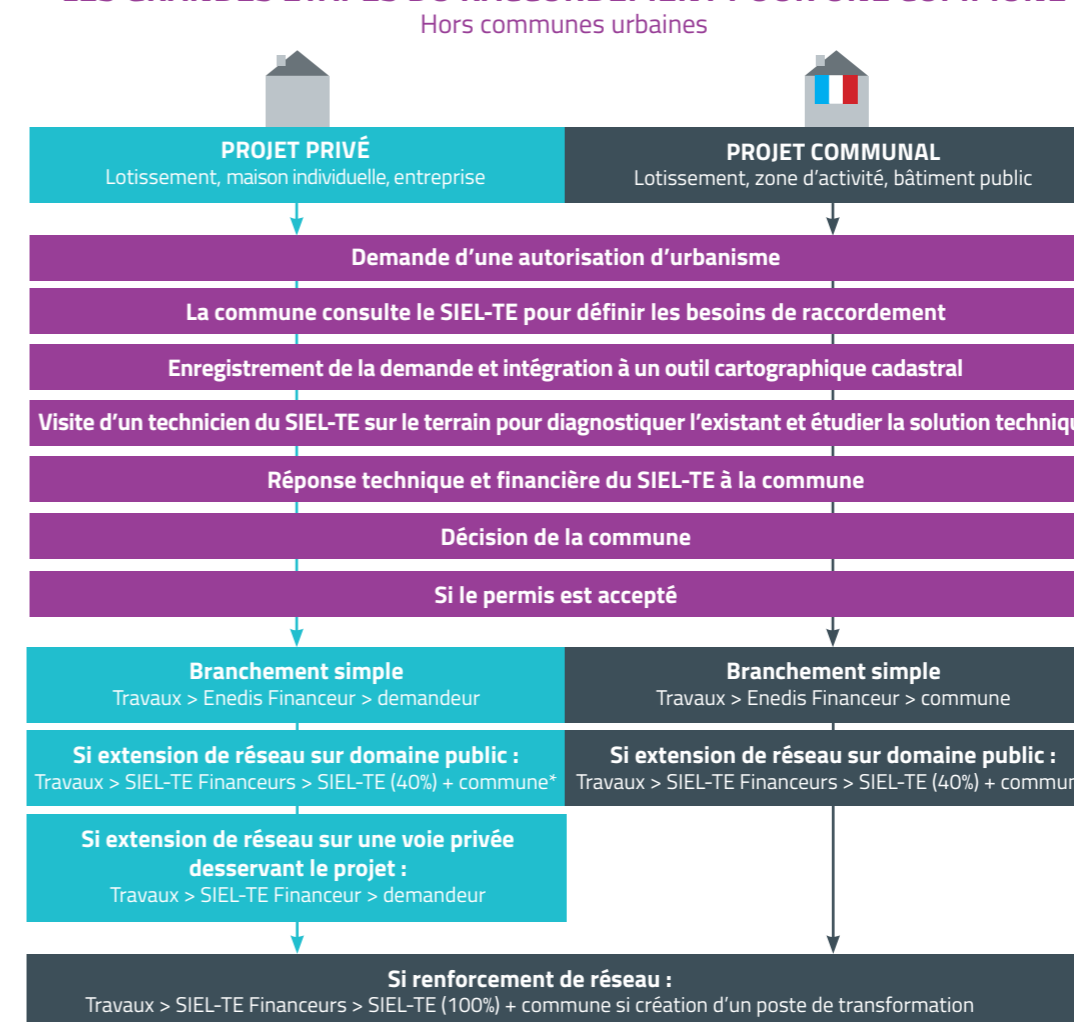
Coffret coupe-circuit en limite de propriété d'un terrain à bâtir.



Mise en place d'un nouveau transformateur.

*Terme utilisé pour désigner le demandeur qu'il soit un particulier ou une entreprise.

LES GRANDES ÉTAPES DU RACCORDEMENT POUR UNE COMMUNE



*Selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, la commune peut exiger une participation financière du demandeur.

COMBIEN COÛTE UN RACCORDEMENT À LA COMMUNE ?

Si l'opération de raccordement nécessite une extension de réseau, le coût des travaux est variable selon la technique utilisée. Un déploiement des lignes en souterrain est garant d'un aménagement plus esthétique et de la sécurité des réseaux.

En moyenne, 1 mètre de réseau en souterrain revient à 68 € HT.

Dans le cas d'un enfouissement simultané avec d'autres réseaux (téléphonique, éclairage public...), il convient d'intégrer le surcoût.

Le SIEL-TE prend en charge les renforcements de réseaux. Une participation de la commune est prévue lors de la création d'un nouveau poste de transformation.

Un renforcement de réseau coûte entre 60 et 150 € HT par mètre linéaire et il faut compter entre 15 000 et 50 000 € HT pour changer ou créer un poste de transformation.

COMBIEN COÛTE UN BRANCHEMENT SIMPLE ?

Étudiées et facturées par Enedis, l'installation et la connexion du compteur individuel au réseau (coffret) ont un coût situé entre 1 500 € et 2 000 € HT.

Pour faire procéder à ce branchement, le demandeur (particulier, entreprise...), muni de son attestation « Consuel », s'adresse à son fournisseur d'électricité (EDF Bleu Ciel, Direct Énergie, Enercoop...) qui contacte Enedis.

Le coût est établi par Enedis sur la base d'un barème national qui prend en compte différents paramètres comme la situation géographique, la technique utilisée, la longueur de tranchée ou encore la puissance souscrite.

DES RACCORDEMENTS SONT L'OCCASION D'ENFOUIR LES RÉSEAUX

Depuis de nombreuses années, le SIEL-TE mène, avec les collectivités du département, une politique de dissimulation des réseaux en souterrain pour des raisons esthétiques et de sécurité face aux aléas climatiques.

Dans le cadre des actions de renforcement et d'extension de réseau lors de raccordements, le syndicat opte en priorité pour un enfouissement des nouveaux réseaux créés et des lignes de télécommunication existantes ou à créer.

DES RACCORDEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

L'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque nécessite un nouveau branchement par Enedis pour le producteur ainsi qu'un éventuel renforcement de réseau.

LE SIEL-TE AIDE LES COLLECTIVITÉS RURALES

Le SIEL-TE participe financièrement aux travaux d'extension et de renforcement de réseau sur le domaine public.

Dans tous les cas, c'est le SIEL-TE qui assure la gestion du dossier et sa coordination technique sur le terrain.

L'anticipation des projets et la réalisation de travaux coordonnés pour tous les réseaux sont une source d'économie de temps, de nuisances limitées et d'optimisation financière.

ET POUR LES COMMUNES URBAINES

Le SIEL-TE assure les raccordements pour les communes rurales et Enedis pour les communes urbaines.

Toutefois, le SIEL-TE peut assurer, sur demande pour le compte de ses adhérents « urbains », le contrôle de la proposition technique et financière de Enedis dans le cadre de sa compétence optionnelle Étude Prospective d'Aménagement du Territoire.

Avec EPAT : prévoir les futurs réseaux dans les documents d'urbanisme

L'incidence financière d'un raccordement au réseau peut être importante pour une commune.

Dans ce cadre, le SIEL-TE propose aux collectivités la compétence optionnelle EPAT (Étude Prospective d'Aménagement du Territoire) afin d'anticiper les futurs besoins de réseaux dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale) et si besoin de les adapter.

Dans le même temps, le SIEL-TE conseille les communes sur les solutions de participations des usagers.



LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE, 27 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GrDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcement, extension de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIEL-TE gère également l'éclairage public pour environ 300 communes.

Depuis de nombreuses années, le syndicat s'est engagé en faveur des économies d'énergies. Il met à la disposition des collectivités des conseillers « énergies » mutualisés pour le suivi de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage d'équipements bois-énergie, solaires et des expérimentations.

Le SIEL-TE réalise également, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.



SIEL-Territoire d'énergie Loire

Syndicat Intercommunal d'Énergies
du département de la Loire

Service Ingénierie - Pôle Réseaux

4 av. Albert Raimond - CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 00 Fax. 04 77 43 89 13

siel@siel42.fr - www.siel42.fr

